



Finances

N° 328 /2024

ARRETE DU PRESIDENT

MODIFICATION NOMINATION REGISSEUR TITULAIRE ET SUPPLEANT DE RECETTE A LA PISCINE LES 3 ILETS

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L.1617-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 27 janvier 2017 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des entrées de la Piscine et des activités développées par la Piscine ;

Vu la délibération en date du 18 janvier 2017 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 29 septembre 2022 autorisant le Président à créer des régies intercommunales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17/04/2024.

ARRETE

Article 1 – Mme Edith MEULAN née le 02/03/1962 domiciliée 10 allée d'Italie 27500 Pont Audemer est nommée mandataire de la régie de recette pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de Mr Denis BOQUET avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

Article 2- le mandataire ne doit pas percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérées dans l'acte constitutif de la régie sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Codes Pénal ; il doit les encaisser selon les modes de recouvrements prévus par l'acte constitutif de la régie.

Fait à Pont-Audemer, le 18/04/2024

Le Président

Francis COUREL

